



Le mariage est une mauvaise action. La famille est une prostitution légale

Anne-Sophie Chambost

► To cite this version:

Anne-Sophie Chambost. Le mariage est une mauvaise action. La famille est une prostitution légale. presses universitaires d'aix marseille. Pensée politique et famille, 24, 2016, AFHIP. halshs-01736576

HAL Id: halshs-01736576

<https://shs.hal.science/halshs-01736576>

Submitted on 17 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le mariage est une mauvaise action.

La famille est une prostitution légale.

Dans leur négation de l'autorité, les anarchistes dénoncent les institutions par lesquelles le pouvoir se légitime. L'*esprit de famille*, « si favorable, quoi qu'on en dise, à l'esprit de cité » (Portalis), étant au cœur du projet d'intégration sociale des rédacteurs du Code civil, ils retournent le lien famille / État contre l'État, vis-à-vis duquel la famille est un levier de l'émancipation. Il faut dire qu'au tournant du siècle, ils sont empêchés de s'en prendre à l'État par les *lois scélérates* de 1893-1894 ; face à cette tentative d'étouffement, les idées se déplacent vers un thème apparemment moins sulfureux, et la famille déplace la révolte au cœur du quotidien, pour y semer les germes d'une transformation des cadres de la société. Comme le résume René Chaughi, « le mouvement libertaire s'investit dans d'autres luttes et devient un précurseur dans bien des domaines : il prône le contrôle des naissances, avec le mouvement néo-malthusien ; il propose une véritable éducation qui, se libérant des conventions sociales, respecte l'intégrité de l'enfant ; il lutte pour l'émancipation des femmes qui n'ont, à cette époque, aucun droits (...) ; et remet en cause tous les carcans imposés par la société de l'époque. Le mariage en est un »¹ - on note au passage que la famille est autant appréhendée en elle-même qu'à travers ce qui la structure (mariage, filiation, rapports personnels et patrimoniaux).

¹ R. CHAUGHI, *L'immoralité du mariage*, Paris, L'En-dehors, 1898.

Le décalage entre le modèle de la famille bourgeoise et la réalité ouvrière étant très sensible dans un domaine où la misère agit comme un puissant dissolvant, la critique anarchiste vise à faire voler en éclat les fondements d'une société bourgeoise codifiée à outrance. Ce *discours subalterne* (James C Scott) se développe dans les interstices de la pensée dominante, où il véhicule le désir de renverser l'ordre social, en se reportant sur l'infra-politique. Alors que la pression des lois scélérates interdit de critiquer frontalement l'État, la famille devient le réceptacle de la contestation anarchiste. Or le sujet oppose aussi les républicains aux conservateurs. Dans le prolongement de la critique réactionnaire qui exaltait la famille fondée sur la puissance paternelle, le mythe leplaysien de la *famille souche* accuse la Révolution d'avoir ruiné l'autorité paternelle, donc la société toute entière (préservant l'autorité du père, la famille garantit l'ordre social) ; pour les conservateurs, la législation républicaine sur la famille conduit au règne de l'union libre. À l'image fantasmée de la famille comme lieu de paix et d'ordre, les anarchistes dénoncent un foyer de rancœurs et de violences criminogènes. Mais on se divise aussi du côté des républicains et des progressistes, entre ceux qui maintiennent le culte de la famille et la figure du père (Jules Simon, Jules Barni) et ceux qui veulent la démocratiser (Émile Accolas)². Effarés par les idées anarchistes, ils n'engagent pas, à leur arrivée au pouvoir, une politique familiale d'ensemble mais ils en modifient les

² J.-L. HALPÉRIN, *Histoire du droit privé*, Paris, PUF (quadrige), 2001, n°140.

cadres³ ; cette actualité législative stimule les anarchistes, qui ne se satisfont pas de cette démocratisation d'une institution autoritaire. La famille devient le vecteur d'un discours d'opposition à toutes les formes d'autorité et de domination (même domestique).

Cette mobilisation se développe entre la fin du XIX^e siècle et le début des années 30. Les auteurs sont relativement secondaires, inconnus de qui ne s'intéresse pas à l'anarchie. Mais ce relatif anonymat ne diminue en rien la portée de l'analyse : l'histoire des idées politiques n'étant pas qu'une *histoire de noms propres*, on étudiera les discours d'auteurs qui, en ce qu'ils « reproduisent le *code* d'un discours, d'un milieu et d'une époque »⁴, attestent de la force de diffusion des idées sur un sujet donné. Les auteurs mobilisés ne sont en outre pas tous des théoricien(ne)s de l'anarchie, mais des hommes et des femmes souvent autodidactes, dont l'expérience fonde le jugement ; ce manque de formation n'est pas non plus un écueil à la réception des idées, comme l'indique Edward P. Thompson à propos de l'ouvrier anglais : « puisqu'on l'avait forcé à trouver seul son cheminement intellectuel, il examinait tout avec une certaine méfiance : son esprit ne suivait pas les sentiers battus d'une éducation conventionnelle. Beaucoup de ses idées contestaient l'autorité et l'autorité avait essayé de les supprimer. Il était donc

³ Ex. loi Naquet du 27 juillet 1884 (rétablissement du divorce), loi du 21 juin 1907 (autorisation du mariage).

⁴ M. ANGENOT, *L'Histoire des idées*, Liège, PUL, 2014, p. 60-61.

prêt à écouter toute nouvelle idée antiautoritaire »⁵. Les auteurs étant dénués de la culture *légitime* peuvent certes avoir une compréhension parcellaire des questions étudiées ... mais c'est *la leur*, et cette conviction n'en est que plus forte.

Comment circulent les idées ? Le débat sur la famille éclaire le développement d'un système d'idées, sa diffusion et son appropriation. Sans doute les idées anarchistes n'émanent pas exclusivement des milieux ouvriers, mais elles y trouvent un terreau fructueux ; s'il faut se garder de l'idée d'une classe ouvrière *spontanément* révolutionnaire⁶, il existe une forte tradition de débats publics, tolérés dès la fin du Second Empire. Gustave Lefrançais retranscrit ainsi l'ambiance des réunions consacrées au travail des femmes, à la famille, au divorce, à l'union libre, aux successions ou aux relations parents enfants⁷ ; de l'autre côté de l'Atlantique, c'est aussi lors d'une réunion publique de la *Radical liberal league* que Volairine de Cleyre prononce le 28 avril 1907 une conférence intitulée *Le mariage est une mauvaise action*⁸. En marge des *Universités populaires* de la Troisième République se développe le mouvement des *Causeries populaires* organisé par le journal *l'Anarchie*⁹. Enfin,

⁵ E.P. THOMPSON, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012, p.982.

⁶ M. ANGENOT, *Histoire...*, p.80. La classe ouvrière étant passive et réformiste, les socialistes lui substituent la figure du militant, conscient et révolutionnaire.

⁷ G. LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 18-19, p. 263-281.

⁸ Le débat l'oppose au docteur Henrietta P. Westbrook, pour qui le mariage est une bonne action.

⁹ *Bulletin du groupe d'études scientifiques*, n°1 (15 juin 1910), article de PARAF-JAVAL sur les *Causeries populaires*.

malgré la pression des lois scélérates, de nombreux journaux et brochures anarchistes paraissent, dont les propositions sont généralement commentées en public. Par ces canaux plus ou moins souterrains, les idées circulent dans les milieux anarchistes, favorisant le développement d'une *pensée collective* marquée du sceau d'une conscience de classe très forte, dont les intérêts s'opposent au modèle de la famille bourgeoise du Code civil¹⁰. Sur le thème de la famille, la démarcation est précise, et si les anarchistes contestent l'ordre familial établi, ce n'est pas pour introduire le chaos – ils refusent l'autorité, pas l'ordre – mais pour une redéfinition de ses bases morales et juridiques, en vue de l'établissement d'une association entre des individus également libres. Nonobstant quelques tiraillements, on relève une unanimité des principes sur lesquels se fonde la critique – principes d'autant plus forts qu'ils s'inscrivent dans une époque schizophrénique, où l'art et la littérature célèbrent l'ascension sociale de femmes pauvres qui se sont élevées par leur charmes, quand une norme morale pèse sur la famille, où la femme *honnête* n'est censée circuler que dans un espace domestique balisé par des conventions et des convenances¹¹.

Si la famille est la première cellule de l'État, elle l'est moins au sens biologique que carcéral. Le lien avec l'État capitaliste de ce rouage de l'oppression est bien résumé dans cette formule de

¹⁰ Thompson définit la classe comme « une formation sociale et culturelle » qu'on ne peut définir que « dans ses relations avec d'autres classes » (*op.cit.*, p.1066).

¹¹ L. GONZALEZ-QUIJANO, *La capitale de l'amour*, Paris, Vendémiaire, 2015.

l'Encyclopédie anarchiste : « le prolétariat d'amour est aussi indispensable à la sécurité de l'honnêteté bourgeoise, que la misère à l'opulence du capitalisme »¹². La critique politique et morale du modèle bourgeois de la famille (I) éclairera la manière dont elle est devenue le vecteur d'un discours d'émancipation de l'individu (II).

I – La critique anarchiste du modèle bourgeois de la famille

Le *Discours préliminaire* fait de la famille le ciment de l'autorité et le cadre de la mise en œuvre des vertus publiques (« c'est par la petite patrie, qui est la famille, que l'on s'attache à la grande »). Jules Barni aussi, qui range le *culte de la famille* parmi les institutions placées au soutien des mœurs républicaines¹³. Or les anarchistes estiment qu'en abattant la famille, ils sapent l'autorité de l'État. La propriété, la famille et l'autorité constituant un triptyque à détruire, ils récusent « une loi stupide et uniforme réglementant leurs rapports dans des sentiments si complexes et si variés que ceux qui procèdent de l'amour »¹⁴. Ils opposent donc à la famille toutes les vertus que la pensée politique lui associe généralement.

a) La famille, base de l'État

¹² S. FAURE (dir.), *Encyclopédie anarchiste* (en ligne), V° « famille » (F.Stackelberg).

¹³ J. BARNI, *Manuel Républicain*, Paris, Germer Baillière, 1872, p. 100 : « les vertus familiales sont elles-mêmes l'aliment des vertus civiques et, loin de nuire aux intérêts généraux de la république, elles concourent à sa prospérité. Ceux-là donc commettent une profonde erreur qui croient fortifier l'État en ruinant la famille ».

¹⁴ J. GRAVE, *La société mourante et l'anarchie*, Paris, Stock, 1893, p.73.

La société familiale, naturelle, est le socle de la société politique, artificielle ; ce lien entre ordre familial et ordre politique explique la tentation de tous les pouvoirs de se servir de la famille comme d'un relais à l'obéissance exigée des sujets. Ainsi, en bouleversant l'ordre des familles, les révolutionnaires s'en prenaient à une certaine conception de l'État (le Roi, père de ses sujets), mais le lien entre le public et le privé était maintenu, à charge pour le Code civil de « ramener l'ordre dans les familles » pour le faire régner « dans la grande famille de l'État » (Locré). Le public et le privé se soutiennent¹⁵ – faisant ensuite dire à Proudhon : « nous n'admettons pas que rien de ce qui intéresse l'individu soit sans rapport avec l'ordre social »¹⁶. La critique conservatrice dénonce pourtant une destruction de la famille, isolant les individus face à l'État. La critique libérale sépare quant à elle le privé et le public, en fixant une limite au contrôle de l'État. Cette *assomption de l'individu* aurait sans doute pu autoriser un rapprochement avec l'individualisme anarchiste ; mais les anarchistes dénoncent l'égoïsme d'une pensée bourgeoise qui ne s'accommode pas de l'égalité, alors que pour les libéraux l'État reste une nécessité. Les anarchistes veulent l'abattre, et la famille leur sert justement de levier.

¹⁵ G. GINGEMBRE, « vertus privées, vertus publiques. Individu et État », *Droit et Société*, n°14, 1990, p.41-43.

¹⁶ P.-J. PROUDHON, *De la Justice*, 10^{ème} étude, Paris, Rivière, t.4, 1935, p.10 ; « les mœurs matrimoniales embrassent toute la vie de la législation relative à l'état civil, au domicile, à la puissance paternelle, au droit des femmes, à la tutelle, à l'émancipation, au divorce, aux successions et testaments (...). Et en y regardant de plus près, on n'est pas même loin de penser que le mariage supprimé, le respect de l'homme et du citoyen perdant sensiblement de son intensité, le système social n'est plus » (p.12).

Dans la réflexion anarchiste sur la famille, les notions de liberté, d'égalité, de vertu, de citoyenneté sont mobilisées, mais c'est avant tout des rapports du citoyen *dans/avec/contre* l'État qu'il est question. La *Grande Révolution* (Kropotkine) est certes définie comme « l'aurore de la vie moderne, (qui) a précipité la désagrégation de la famille » (en opposant la figure de l'individu avec ses droits, à celle de la puissance paternelle), mais les préjugés demeurent, et si « c'est dans la bourgeoisie que la famille a conservé le plus de force »¹⁷, ce modèle dominant pèse sur la liberté individuelle.

Les auteurs dénoncent les modalités du mariage, en s'étendant plus ou moins sur une cérémonie qui met « les relations intimes entre deux individus au centre de l'attention publique, des commentaires et des plaisanteries »¹⁸, et au terme de laquelle l'État et l'Église livrent « pieds et poings liés » la femme à son mari¹⁹. Le rituel et les formalités ont varié, mais pour Malato « aujourd'hui que l'État – cette Église laïque – a chassé l'Église chrétienne, c'est l'article 212 du code civil qui préside aux palpitations du cœur, au trouble du marié, aux rougeurs de la jeune vierge. Au fond, rien n'est plus contraire à la pudeur que cette déclaration d'un acte physiologique à accomplir, faite à un indifférent qui vous immatricule sur un gros livre »²⁰. Proudhon expliquait aussi, à propos de son mariage, que « bien qu'il n'ait pas été contracté devant l'Église, et précisément parce qu'il n'a

¹⁷ *L'Encyclopédie anarchiste*, V° « Famille » (Doctoresse Pelletier).

¹⁸ V. de CLEYRE, *Le mariage est une mauvaise action*, Sextant, 2009, p.37.

¹⁹ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, *op.cit.*, p.30.

²⁰ C. MALATO, *Philosophie de l'anarchie*, Paris, Stock, 1897, p.58.

pas été contracté devant elle, (il) a été l'acte de ma vie le plus libre, le plus réfléchi, le plus désintéressé, le plus dégagé de tout motif d'ambition, de caprice, de passion et de contrainte, le plus pur, de quelque côté que je l'envisage, et j'ose dire pour cette raison, le plus digne et le plus méritoire »²¹. Quant à l'engagement lui-même, Voltairine de Cleyre y voit une « promesse immorale qui rend une personne esclave de ses sentiments actuels et détermine tout son avenir »²². Ces critiques dénoncent le hiatus d'une réglementation bridant les sentiments naturels, une sorte d'encadrement *policier* des mœurs. Si la doctrine ne s'attache plus vraiment à déterminer la part du droit naturel et du droit civil dans le mariage (preuve, selon Jean-Louis Halpérin, que sa légitimité n'est plus contestée²³), les anarchistes se fondent justement sur cette opposition de la nature et des conventions sociales, pour dénoncer des lois qui accusent le caractère *contre nature* de la famille : « les réglementations matrimoniales et autres n'ont jamais empêché les individus de suivre leurs passions ; elles se bornent à les rendre plus malheureux, à leur imputer des crimes qui n'existent que dans l'imagination dépravée des législateurs, à les torturer dans leur pensée et dans leur choix, pour s'être laissés aller à la douce joie de vivre »²⁴. Les idées anarchistes sont « conformes à

²¹ P.-J. PROUDHON, *De la Justice...*, *op.cit.*, p.2.

²² V. de CLEYRE, *Le mariage ...*, *op.cit.*, p.37.

²³ J.-L. HALPERIN, *Histoire...*, *op.cit.*, n°47.

²⁴ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, *op.cit.*, p.46. Comp. M. VERNET, *L'amour libre*, s.l., L'Anarchie, 1907, p.8 : « le mariage c'est une convention sociale ; l'amour c'est une loi naturelle ; le mariage c'est un contrat ; l'amour

la nature physiologique et psychique de l'homme, adéquates à l'observance des lois naturelles »²⁵, alors que la réglementation étatique de la famille (artificielle donc arbitraire) serait la cause de l'instabilité sociale.

Les évolutions de la famille dans l'histoire servent enfin à montrer que celle-ci n'a pas toujours présenté l'image *naturalisée* du Code : une combinaison de coutumes s'amalgament et s'enchevêtrent, au point que « les bourgeois qui prétendent que ces deux institutions (*famille et propriété*) reposent sur des bases inattaquables et inamovibles ne savent ce qu'ils disent, vu qu'il n'y a pas de raison pour que ce qui a évolué, n'évolue pas encore »²⁶. Piotr Kropotkine et Élisée Reclus, géographes, dénoncent une vision *occidentalisée* et *romanisée* de la famille, fondée sur la valorisation de la puissance paternelle et de la propriété.

b) Le lien de la famille et de la propriété

La propriété ne se serait développée qu'à partir du moment où les membres de la famille se seraient dégagés de la promiscuité dans laquelle celle-ci les enfermait *a priori*²⁷ ; depuis lors, la famille ne sert au propriétaire qu'à « transmettre à ses descendants le fruit de ses rapines »²⁸.

c'est un baiser ; le mariage c'est une prison ; l'amour c'est un épanouissement ; le mariage c'est la prostitution de l'amour ».

²⁵ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, *op.cit.*, p.46.

²⁶ J. GRAVE, *La société mourante ...*, *op.cit.*, p.69.

²⁷ *Ibid.*, p.68.

²⁸ *Ibid.*, p.72.

Les destinataires du discours anarchiste ne sont généralement pas concernés par la dimension patrimoniale de la famille, alors que dans la bourgeoisie, l'argent et l'intérêt sont le ciment qui unit les parents. Loin de l'affection naturelle et désintéressée, « l'héritage et les espérances qu'il fait naître retient dans l'union les membres de la famille. C'est dans l'espoir d'en hériter que l'on fait de temps à autre une visite à la vieille tante revêche et ennuyeuse ; c'est pour ne pas être frustré que l'on joue la comédie de la tendresse aux vieux parents dont on souhaite, au fond du cœur, la mort rapide »²⁹. La question de l'héritage est un élément de désordre dans les familles ; mais elle est surtout le résultat « de conventions injustes et antisociales », car si l'on peut à la limite admettre qu'un individu jouisse des fruits de son travail (dès lors qu'il n'exploite pas la force de travail des autres), il est « immoral, sans contestation possible, que des jeunes gens n'ayant rien produit d'utile, puissent jouir de l'existence dans un joyeux parasitisme alors que tant d'ouvriers actifs, tant d'inventeurs ou d'artistes de talents sont voués à la pauvreté pour l'existence entière »³⁰.

Dans la famille ouvrière, les rapports sont inversés : les parents qui ne peuvent plus travailler sont une charge pour la famille (la

²⁹ *Encyclopédie anarchiste, op.cit.* V° « Famille » (Doctoresse Pelletier).

³⁰ *Ibid.*, V° « Hérité » (Jean Marestan). L'héritage est « l'illustration la plus flagrante de la monstrueuse iniquité du principe de Propriété. Il suffit d'étudier à fond l'usage successoral pour reconnaître qu'il n'est qu'un long enchaînement de vols et de spoliations. Basé sur un principe foncièrement injuste, il ne peut exister que dans une société à base autoritaire. (...) Il est évident que son utilité disparaîtrait le jour où la société actuelle ferait place à un milieu social où tout serait à la disposition de tous, où la production permettrait à chacun de satisfaire simplement à ses besoins » ; *ibid.*, V° « héritage » (Jean Marestan).

misère est « le plus actif dissolvant des rapports de la famille »³¹). Dans une société incapable d'assurer la subsistance de l'ensemble de ses membres, la famille revêt une dimension économique majeure –les gains des enfants sont une composante essentielle du salaire de la famille ouvrière³². En vertu de quoi Jean Marestan affirme qu'on ne pourra modifier « les mœurs familiales tant que cette situation économique n'aura point été elle-même soumise à de profondes modifications, grâce à des assurances sociales mutuelles que seule peut garantir l'exploitation par la collectivité tout entière des moyens de production et de consommation. (...) Quand auront disparu les contraintes d'ordres économiques et juridiques qui liaient les uns aux autres, souvent bien malgré eux, des êtres d'aspirations incompatibles, il est probable que les humains se réuniront en raison de leurs sympathies intellectuelles et sentimentales, beaucoup plus qu'en vertu d'autres motifs, et qu'ils vivront librement par groupes où la consanguinité sera d'une importance secondaire »³³. La famille du système capitaliste reproduisant le triptyque propriété, exploitation et domination, les anarchistes s'intéressent particulièrement à la situation de la femme.

c) La place de la femme dans la famille

Si vivre à deux implique l'aliénation d'une part de soi, les anarchistes dénoncent la soumission de l'épouse. Son infériorité

³¹ M. DERAISME, *Œuvres complètes*, Paris, Alcan, 1895, t.1, p.194.

³² Les parents trouvent aussi naturel que l'enfant travaille. E.P. THOMPSON, *op.cit.*, p.441-448.

³³ *Encyclopédie anarchiste*, V° « Famille » (Jean Marestan).

juridique est fondée sur sa prétendue infériorité naturelle, que les rédacteurs du Code ont absolutisée. De nombreux travaux ont aussi souligné la contradiction entre l'abstraction des droits de l'homme et l'exclusion de la femme hors de la sphère politique³⁴ ; Anne Verjus explique cette mise à l'écart par l'unité universelle de l'homme et de la femme *dans la famille*, laquelle accède, du même coup, au statut de catégorie politique³⁵. La femme reste donc politiquement prisonnière de la famille pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, jusqu'à ce que l'avènement du suffrage universel (masculin) en 1848 évince la conception *familialiste* du suffrage ; la famille perdant son caractère de socle de l'autorité politique du citoyen, la femme est repensée hors de la famille. Dans ce début d'affranchissement, elle développe ses revendications dans la perspective future de son inclusion politique.

Sur ce point, les anarchistes rejoignent les féministes, qui militent encore en cette fin de siècle pour l'avènement politique de la femme. La construction de l'espace public moderne s'étant faite par l'exclusion des femmes³⁶, de grandes figures (Hubertine Auclert, Maria Deraisme) en dénoncent encore la relégation dans la sphère privée, qui fait de la famille une prison. Or si la question du travail des femmes, de leur place dans la société et dans le mouvement ouvrier, est un thème

³⁴ G. FRAISSE, « Nature ou droit naturel », *Droit et Société*, n°14, 1990, *op.cit.*, p.20.

³⁵ VERJUS A., *Le cens de la famille*, Paris, Belin, 2002.

³⁶ M. DERAISME, *Œuvres...*, *op.cit.*, p.189 : « l'homme en tous les temps a cru s'agrandir en abaissant sa compagne ; en réduisant son rôle, il s'est figuré augmenter le sien. Il a compté sans la solidarité ».

commun, les anarchistes ne se retrouvent pas dans ce combat pour le droit de vote, qui perpétue la domination de l'État. Le front n'est donc pas uni, entre les anarchistes qui refusent de limiter la question de la famille au seul enjeu féminin, et les féministes qui mettent en avant la maternité et dénoncent la posture néo-malthusienne de certains anarchistes.

Proudhon théorise le maintien de la femme dans la famille, définie comme le *foyer de la Justice*³⁷ et l'équilibre de deux éléments antinomiques qui se complètent : la puissance et la grâce³⁸. Recevant de l'homme l'esprit et le devoir, la femme est « improductive par nature, inerte, sans industrie ni entendement, sans justice ni pudeur, elle a besoin qu'un père, qu'un frère, qu'un amant, un époux, un maître, un homme enfin, lui donne, si je puis ainsi dire, l'aimantation qui la rend capable des vertus viriles, des facultés sociales et intellectuelles »³⁹. Elle est absorbée par son mari, mais en lui refusant l'isonomie, la société « la traite selon ses aptitudes et prérogatives. Dans l'ordre politique et économique, la femme n'a véritablement rien à

³⁷ Le *sentiment de Justice* existant en tout individu, son organe est le couple conjugal : « il faut, pour la justice, une dualité formée de deux individus de qualités dissemblables et complémentaires l'une de l'autre, d'inclination, de caractère opposé, tels enfin que le pose la nature dans le père et l'enfant, mieux encore dans le couple conjugal sous la double figure de l'homme et de la femme » (*De la Justice, op.cit.*, p.264).

³⁸ L'union de l'homme et de la femme n'est « pas un pacte synallagmatique, dans le sens et les conditions ordinaires du contrat de mutualité, un tel pacte supposant les contractants ou échangistes respectivement complets dans leur être, semblable dans leur constitution (...). L'homme et la femme forment, au moral comme au physique, un tout organique, dont les parties sont complémentaires l'une de l'autre ; c'est une personne composée de deux personnes, une âme douée de deux intelligences et de deux volontés » (*Ibid.*, p.277).

³⁹ *Ibid.*, p.211.

faire : son rôle ne commence qu'au-delà »⁴⁰ (une pensée pour Euphrasie, la femme de Proudhon, qui ne lui a donné que des filles...). De semblables affirmations suscitent l'indignation d'une partie des lecteurs de Proudhon, auquel Déjacque reproche de manquer de cœur⁴¹. Et pourtant, en 1879 au congrès ouvrier de Marseille, Hubertine Auclert dénonce encore les « esprits paresseux et superficiels qui aiment mieux prôner des fausses théories, empruntées à des écoles autoritaires, que de penser à se faire par eux-mêmes en la matière un jugement. Qu'ils réfléchissent car les idées toutes faites qu'ils préconisent sont exactement pareilles à celles dont les dirigeants se servent pour les maintenir sous leur domination »⁴².

René Chaughi plaide pour l'égalité de l'homme et de la femme dans la famille, et déplore la réduction de la fidélité conjugale à une question de propriété⁴³. Car avec la complicité de l'État (et de l'Église), la femme est « livrée pieds et poings liés » à son époux. Cette critique classique se fonde sur le fait que le mariage unit deux parties qui ne jouissent pas d'une égale autonomie, faisant dire à Madeleine Vernet que « dans le mariage légal, il y a toujours une dupe : la femme, et quelquefois un désappointé : le mari, qui ne trouve pas en l'épouse celle qu'il avait cru (détenir). Pourtant, les voilà

⁴⁰ *Ibid.*, p.278.

⁴¹ J. DÉJACQUE, « De l'être humain, mâle et femelle. Lettre à P.-J. Proudhon » (1857), *Autour de la question révolutionnaire*, s.l., Mutines, 2011, p.52.

⁴² H. AUCLERT, *Égalité sociale et politique de la femme : discours prononcé au congrès ouvrier de Marseille*, Marseille, A. Thomas, 1879, p.5.

⁴³ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, *op.cit.*, note p.59.

attachés l'un à l'autre »⁴⁴. Le comble est d'ailleurs atteint dans les familles bourgeoises, où les mariages arrangés sont assimilés à de la prostitution⁴⁵ ; mariées sans amour, les femmes sont des prostituées, qui ne se rachètent aux yeux de la vraie morale « qu'en prenant un amant ; exactement comme la courtisane qui se met à aimer quelqu'un gratis : ce jour-là, elle se purifie »⁴⁶. Mais la question de la prostitution était aussi très vive dans les milieux populaires, où elle était vue comme le stade ultime de la dégradation de la femme (dans les milieux les plus pauvres le recours à la prostitution composait parfois « le cinquième quart de la journée de travail »⁴⁷).

La famille est aussi un esclavage physique et moral pour la femme dans une relation moins fondée sur l'amour que sur la crainte ; Madeleine Vernet observe que « l'esclave ne peut aimer son maître ; il ne peut que le craindre »⁴⁸, et Voltairine de Cleyre précise que pour l'ouvrier dans l'usine, « l'esclavage est (au moins) limité à une quantité fixe d'heures »⁴⁹ ! La famille

⁴⁴ M. VERNET, *L'amour libre*, op.cit., p.16. Comp. RANCIÈRE J., *La nuit des prolétaires*, Pluriel, 2012, p.117 : « marché inégal où l'une n'a que le droit d'obéir et l'autre que le devoir de protéger, c'est-à-dire de commander ».

⁴⁵ J. GRAVE, *La société mourante...*, op.cit., p.75 : « mariages d'affaires, où les sentiments affectifs n'ont rien à voir, mariages de convenance, arrangés (...) par les parents, sans consulter ceux que l'on unit ; mariages disproportionnés où l'on voit de vieux gâteaux unir, grâce à de l'argent, leur vieille carcasse menaçant ruine, à la fraîcheur et à la beauté des jeunes filles »

⁴⁶ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, op.cit., p.28. Comp. VERNET M., *L'amour libre*, op.cit., p.15 : « L'amour ne peut véritablement exister qu'à la condition d'être libre. Sans la liberté absolue, l'amour devient la prostitution, de quelque nom qu'on la revêtisse ».

⁴⁷ Voir J. ROUGERIE, *Paris libre*, Paris, Seuil, 2004, p.214.

⁴⁸ M. VERNET, *L'amour libre*, op.cit., p.19.

⁴⁹ V. de CLEYRE, *Le mariage ...*, op.cit., p.50.

opprime la femme, qui y perd son indépendance, sa personnalité, et même son identité : son nom et son prénom s'effacent derrière ceux de son époux (René Chaugui évoque madame *Athanase Croquenot*, qui a cessé d'exister individuellement pour devenir « une dépendance, une annexe du mari »⁵⁰). La femme est donc invitée à secouer le joug qui pèse sur elle⁵¹. Mais l'esclavage est aussi économique, et pèse autant sur la famille ouvrière que sur la famille bourgeoise (l'une dissoute par la pauvreté, l'autre par la dépravation de l'argent)⁵². La pauvreté contraignant la femme à travailler, son entrée dans le processus de production fonde ses revendications d'émancipation. Mais si le travail à l'usine *masculinise* la femme, E.P. Thompson réévalue les effets de la révolution industrielle, qui a fait accéder la femme à une indépendance

⁵⁰ R. CHAUGHI, *L'immoralité ...*, op.cit., p.34. *Contra*. Proudhon : « autrefois elles portaient simplement les noms de leurs maris : Madame du Chatelet, madame d'Epinay, madame de Staël, madame Guizot. Puis elles ont commencé à joindre leurs noms à ceux de leurs consorts : Madame Necker de Saussure. Ensuite elles ont supprimé la raison conjugale et ont pris un pseudonyme : madame Sand, madame Stern. En voici une qui ne pas jusqu'au divorce : elle se contente de mettre son mari derrière sa crinoline : madame Gauthier Coignet. Tout cela au prétexte que *devant Dieu, il n'y a pas de sexe* » ; *De la Justice*, op.cit., p.202.

⁵¹ *Encyclopédie anarchiste*, V^o « Amour, amour en liberté, camaraderie amoureuse » (E. Armand) : « la femme qui « a de la religion » et la femme qui « a des mœurs » sont les deux piliers de l'esclavage féminin individuel et du conservatisme social féminin. Elles le sont de surcroît de l'ignorance et de l'exploitation où croupissent la généralité des hommes ».

⁵² C. MALATO, *Philosophie ...*, op.cit., p.50-52 : « Qu'est-ce que cette famille où l'homme, la femme et l'enfant travaillant comme des mercenaires dans une fabrique pour ne pas mourir de faim, se font mutuellement concurrence ? (...) Qu'est-ce que cette famille où tous, vieux et jeunes, mâles et femelles, atrophies, dépravés, blasés, par la misère, couchant dans la même pièce, sur le même grabat, se disputent avec une avidité jalouse une horrible pâtée ? »

inconnue (son prestige social se limitait jusqu'alors à la réussite de la ménagère dans la gestion du foyer) ; sauf que si elle accède à une indépendance nouvelle au regard de son époux, c'est pour dépendre de l'employeur et du marché du travail⁵³ !

Ces considérations économiques rejoignant la lutte pour l'émancipation, celle-ci passe, d'après Charles Malato, par la mort de la famille du Code civil ... laquelle n'est toutefois pas tant la fin de la famille, que sa redéfinition : « Il ne s'agit pas de diviser des individus déjà moralement séparés mais, au contraire, d'étendre à tous, le lien de solidarité et d'amour. Ce cercle familial qui n'existe plus, que la société actuelle, fondée sur l'intérêt d'un contre tous a brisé, réformez-le en l'élargissant, brisez la chaîne, vous aurez l'union, voilà ce que prêchent les anarchistes »⁵⁴.

II – Alternatives à la famille comme levier de l'émancipation

Il s'agit moins de supprimer la famille que de la moraliser par l'affranchissement de la femme et de l'enfant⁵⁵. Ce combat rejoint celui des féministes ; Hubertine Auclert revendique « un

⁵³ E.P. THOMPSON, *op.cit.*, p. 545-548.

⁵⁴ C. MALATO, *Philosophie ...*, *op.cit.*, p.51.

⁵⁵ Ex. la réponse de Jeanne Deroin au magistrat qui lui reprochait de ne pas porter le nom de son mari : « si je ne le porte pas, c'est que je ne veux pas rendre mon mari solidaire de mes actes. Ensuite, je le déclare, c'est que je proteste contre le mariage : c'est un état de servage pour la femme. Quant à moi, je veux l'égalité absolue des deux sexes. (...) Je désire la réalisation d'un état social dans lequel le mariage sera épuré, moralisé, égalisé sur l'inspiration des préceptes posés par Dieu lui-même, etc. Je répète que je veux moraliser le mariage et non le détruire. Je veux affranchir une partie de l'humanité » ; FIRMIN-MAILLARD, *La légende de la femme émancipée*, Librairie illustrée, s.d., p.223.

pacte d'alliance défensif et offensif contre nos communs oppresseurs », puisqu'une « République qui maintiendra les femmes dans une condition d'infériorité ne pourra pas faire les hommes égaux. Avant que vous, hommes, vous conquériez le droit de vous élever jusqu'à vos maîtres, il vous est imposé le devoir d'élever vos esclaves, les femmes, jusqu'à vous »⁵⁶ - pour rappel, la femme mariée qui voulait entrer dans un syndicat devait obtenir l'autorisation de son mari, et à défaut celle de la justice (autorisation dont la plupart des syndicats se passaient)⁵⁷. Dans cette lutte pour l'émancipation, Auclert exhorte un public essentiellement masculin : « finissez-en avec ces questions d'orgueil et d'égoïsme. Le droit de la femme ne vous ôte pas votre droit »⁵⁸. Comment (re)moraliser la famille ? Les anarchistes questionnent d'abord la fonction de reproduction par laquelle on la légitime ; ils jugent ensuite les correctifs qui y ont été apportés ; ils substituent enfin les vertus égalitaires de l'association à la domination du mariage.

a) La grève des ventres et le contrôle des naissances

Les anarchistes sont divisés sur la définition de la famille comme lieu de la loi naturelle de reproduction. D'un côté cette association famille/maternité *enchaîne* la femme à ses enfants – ce qui ne vaudrait que pour les classes populaires, puisque la grande bourgeoisie s'affranchit de cette *servitude maternelle* par

⁵⁶ H. AUCLERT, *Égalité sociale* ..., *op.cit.*, p.2.

⁵⁷ M. LEROY, *La coutume ouvrière*, Paris, Giard et Brière, 1913, p.75 et suiv..

⁵⁸ H. AUCLERT, *Égalité sociale* ..., *op.cit.*, p.5.

le recours aux bonnes et aux nourrices. Pour Voltairine de Cleyre, le désir d'enfant devrait « être satisfait sans le sacrifice de la liberté individuelle requis par le mariage »⁵⁹, et Doctoresse Pelletier plaide pour la création de pouponnières, où des infirmières déchargeraient les femmes de « l'élevage » des enfants⁶⁰. Madeleine Vernet pointe quant à elle le paradoxe entre la maternité - « la plus haute fonction humaine puisqu'elle est créatrice, (*et la*) première fonction sociale puisqu'elle est à la base de la société » -, et le code civil qui assimile la mère aux mineurs et aux fous et la ravalait donc « au rang de la servitude, par l'obligation de l'épouse d'obéir à son mari »⁶¹. Certain(e)s anarchistes dénoncent toutefois un point de vue trop féminin, polarisé sur la maternité. Dans *L'amour libre*, Marguerite Desprès explique que la maternité réduit la femme à son rôle de mère et la rend « esclave de sa progéniture » ; faire de la maternité une fonction sociale, « c'est rendre la femme dépendante du milieu social, au lieu qu'elle le soit du mari ou du compagnon, (*c'est*) lui enlever l'orientation de l'avenir de son enfant, celui-ci étant, lui aussi, envisagé comme une « fonction sociale ». A tout prendre, j'aurais mieux aimé dépendre d'un homme qui me plaisait que compter sur une collectivité anonyme, sur un rouage administratif pour élever ma fille. Ou la maternité comme fonction individuelle, ou la femme esclave : il

⁵⁹ V. de CLEYRE, *Le mariage ...*, *op.cit.*, p.58.

⁶⁰ *Encyclopédie anarchiste*, V° « Famille » (Doctoresse Pelletier).

⁶¹ *Ibid.*, V° « Mariage. La Mère dans la société et devant la loi », (Madeleine Vernet).

n'y a pas à sortir de là »⁶².

Mais une autre tendance refuse la maternité pour ne pas donner des esclaves à l'État et aux employeurs ! Pour Voltairine de Cleyre la reproduction doit être pensée à l'aune des progrès techniques : « nous ne sommes plus obligés (...) de chercher sans cesse à propager l'espèce pour fournir à l'humanité des chasseurs, des pêcheurs, des bergers, des agriculteurs et des éleveurs »⁶³. Chez les anarchistes de la Belle époque, un courant néo-malthusien se développe, dont Paul Robin est la figure éminente (la *Ligue pour la régénération humaine* (1896) va largement essaimer dans les milieux ouvriers). Refusant les *lois de la population* comme instrument de la domination de classe⁶⁴, ce *néo-malthusianisme* substitue au déterminisme aveugle de la nature « une détermination individuelle faite de volonté et de réflexion »⁶⁵. Les femmes de la classe ouvrière sont invitées à maîtriser leur corps pour lutter contre les trois ennemis que sont la bourgeoisie industrielle (elle sera sevrée de

⁶² M. DESPRES, *L'Amour libre*, Paris, L'En-Dehors, s.d., p.36.

⁶³ V. de CLEYRE, *Le mariage ...*, *op.cit.*, p.45.

⁶⁴ *Encyclopédie anarchiste* V° « Infanticide », (P. Lentente) ; justifiant le recours à l'infanticide par la misère des classes populaire, l'auteur explique que les « véritables infanticides ce sont les bénéficiaires du régime actuel, qui donnent un salaire de famine à ceux et à celles qu'ils exploitent.(...) L'infanticide est lié à la société capitaliste : tant que celle-ci persistera, il sera, non seulement possible, mais presque normal. La société se montre bien sévère à l'égard des mères que la misère pousse à se débarrasser de leur progéniture, alors que par centaine de milliers elle assassine chaque année des enfants pauvres par manque d'hygiène ou par insuffisante alimentation, sans compter les millions de jeunes hommes qu'elle fauche sur les champs de bataille ».

⁶⁵ R. GARCIA, *Pierre Kropotkine ou l'économie par l'entraide*, Le passager clandestin, 2014, p.32 ; *Encyclopédie anarchiste*, V° « Malthusianisme », « Néo-malthusianisme », (C.Lyon, J.Marestan, E.Armand).

bêtes de somme⁶⁶), l'Église et l'armée (il n'y aura plus de guerres, faute de soldats). Si les traités natalistes repensent les rapports entre politique et démographie, la limitation du nombre des naissances occupe aussi les congrès ouvriers, sur fond de débats sur l'engorgement du marché du travail et la concurrence entre ouvriers (la surpopulation est une cause de chômage et de misère) ; les anarchistes relaient ces préoccupations, et puisque la classe ouvrière doit être forte (au moral et au physique) pour s'émanciper⁶⁷, certains justifient le « sabotage de la matière vivante » ou la « grève des ventres »⁶⁸. Le pouvoir finira par s'inquiéter de ce courant néo-malthusien, jugé particulièrement dangereux après les ravages démographique de la première guerre⁶⁹. Si le problème de l'émancipation reste avant tout social et économique, plaider pour le contrôle des naissances est une autre façon de remettre en cause la famille. Celle-ci réussit pourtant à se maintenir, par un *train de législation* que critiquent les anarchistes.

⁶⁶ Pour L. GRANDIER « les prolétaires sont fatigués d'être des prolétaires, c'est-à-dire des faiseurs d'enfants » (*La Voix du peuple*, n°532, 1910)

⁶⁷ Ex. J. MARESTAN, *Éducation sexuelle*, 1911 ; F. KOLNEY, *La société mourante et le néo-malthusianisme*, 1912 ; V. MERIC, *Le problème sexuel*, 1910. G. VINCEY, « la famille vue par l'anarchiste », *L'Anarchiste*, n°1, avril 1952 : « l'homme devient un véritable malfaiteur, lorsqu'il porte la responsabilité de souffrances qu'il aurait évitées en n'engendrant pas une progéniture qu'il se sait incapable d'armer pour la vie ».

⁶⁸ F. RONSIN, « La grève des ventres ; propagande malthusienne et baisse de la natalité en France, XIXe-XXe », *Population*, 1981, n°1 (36^{ème} année), p.196-197.

⁶⁹ La loi du 31 juillet 1920 interdira « toute propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité » J.O., 1^{er} août 1920, p.3666 (une loi de 1923 proscrira l'importation d'articles anticonceptionnels). Dans l'*Encyclopédie anarchiste*, Jean Marestan et E. Armand font de cette loi l'équivalent des lois scélérates.

b) Critiques d'alternatives peu satisfaisantes

Les chaînes de la famille se sont quelque peu relâchées avec la Troisième République, en particulier avec la loi du 27 juillet 1884, résultat du *mouvement divorciaire*⁷⁰ mobilisé autour du respect de la liberté individuelle. Les anarchistes y voient « un correctif au mariage »⁷¹, contre la prétendue indissolubilité du modèle du Code ; mais ils en dénoncent les conditions (la loi du 18 avril 1886 soumet le divorce aux formes de la procédure ordinaire), qui ne rend le divorce « applicable qu'à des cas spéciaux, que l'on obtient qu'au moyen de procès, de démarches sans nombre et en dépensant beaucoup d'argent »⁷². Jean Marestan déplore les concessions faites pour obtenir gain de cause : le divorce est hérissé d'obstacles. Mais outre l'absence de parité entre riches et pauvres⁷³, les modalités apparaissent surtout comme une nouvelle occasion pour l'État de forcer la vie privée des individus⁷⁴ ; du mariage au divorce, la famille est prisonnière de l'État, faisant dire à Jean Grave : « pourquoi faire consacrer par un bonhomme sanglé d'une sous-ventrière, l'union que trois autres bonshommes en jupes et toques pourront déclarer nulle et non avenue »⁷⁵. En définitive, le divorce

⁷⁰ F. RONSIN, *Les divorciaires*, Paris, Aubier, 1992.

⁷¹ J. GRAVE, *La société ...*, *op.cit.*, p.68.

⁷² *Ibid.*, p.68.

⁷³ *Encyclopédie anarchiste*, V° « Divorce » (Jean Marestan).

⁷⁴ R. CHAUGHI, *Immoralité ...*, *op.cit.*, p.38 : « Permettre à l'Etat de s'immiscer en des questions d'une intimité telle, lui livrer tous ses secrets d'alcôve, toutes ses pudeurs, le laisser interroger, examiner, soupeser, discuter, épiloguer, et rendre, sans rire ou sans rougir, ses oracles malpropres, voilà la véritable infamie, la honte plus houleuse que tout, devant quoi le cœur se soulève et la morale se révolte ».

⁷⁵ J. GRAVE, *La société mourante...*, *op.cit.*, p.70.

n'apparaît aux anarchistes que comme « la porte de sauvetage du mariage (...) un compromis entre l'union libre et le mariage légalement indissoluble »⁷⁶. Le mariage étant une *mauvaise action*, le divorce n'est qu'une solution juridique inventée pour préserver l'institution de la famille.

Dans le contexte des débats préalables à la loi du 13 juillet 1907 sur le libre salaire de la femme mariée et la contribution des époux aux charges du ménage, les anarchistes s'interrogent sur la rétribution de la femme pour son rôle dans la famille, présentée comme le vecteur de son émancipation économique. Les féministes, considérant que le mariage ne devait pas être regardé « comme une ressource alimentaire offerte à la femme », proposaient néanmoins la rétribution de sa fonction de nourrice des enfants ... à laquelle le mari serait bien obligé de recourir en cas de décès de son épouse⁷⁷. Les anarchistes leur reprochent de maintenir le cadre de la famille, et ils reçoivent avec la même réticence le *sursalaire familial* (ancêtre des allocations familiales) supposé permettre à la famille ouvrière de vivre dignement ; il est une résurgence de la charité philanthropique du premier XIX^e siècle, qui maintient ses bénéficiaires dans la servitude et empêche ces « esclaves dociles » de s'émanciper. Nul doute que l'origine catholique de ce sursalaire ne rassurait pas (en 1891 l'encyclique *Rerum*

⁷⁶ *Encyclopédie anarchiste*, V° « Divorce », (C.Berneri).

⁷⁷ H. AUCLERT, *Égalité sociale ...*, *op.cit.*, p.11-12. « quand la femme prend soin du ménage et des vêtements, elle a le droit de détacher la moitié du prix auquel est évalué ce travail. L'homme ne recevrait pas, gratuitement, de services d'une étrangère : il n'est que juste qu'il indemnise pour sa part la compagne de son labeur ».

Novarum incitait les patrons à tenir compte des besoins du travailleur *et de sa famille* dans le calcul de la rémunération). Non seulement ce sursalaire avilissait le principe même du salaire (en introduisant des taux différents pour un travail équivalent) mais il diviserait les ouvriers (entre les bénéficiaires ayant une famille, et les ouvriers célibataires ou sans enfants qui n'y auraient pas droit). Après le vote de la loi Landry du 11 mars 1932 (qui généralise les sursalaires familiaux à tous les salariés de l'industrie et du commerce ayant au moins deux enfants), l'*Encyclopédie anarchiste* note que ces allocations devraient au moins être indépendantes du salaire, versées par un organisme indépendant, financées par les caisses patronales, et surtout adossées à un véritable *droit social*⁷⁸. Faute de quoi la famille reste un instrument du pouvoir contre l'émancipation des prolétaires.

c) Contre la famille contractuelle, l'association de l'union libre

Telle qu'énoncée par Portalis, la finalité du mariage se déploie selon une ligne *défensive et fataliste* : les époux doivent « s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie et partager leur commune destinée »⁷⁹. L'esprit anarchiste de la Belle Époque est inspiré par l'idée d'*entraide* théorisée par

⁷⁸ *Encyclopédie anarchiste*, V° « Allocations familiales », (s.n.).

⁷⁹ J.-E.-M. PORTALIS, « discours lors de la Séance du 16 ventôse an XI, Exposé des motifs du Titre V, Livre I du Code civil (sur le mariage) » ; *Motifs et discours prononcés lors de la publication du code civil par les divers orateurs du Conseil d'État et du Tribunat*, Firmin Didot, 1838, p.100

Kropotkine et Elisée Reclus contre le darwinisme social qui justifiait la situation des laissés pour compte de la révolution industrielle. Mais leur approche de la famille s'inspire aussi de la proposition d'un Accollas, pour qui le mariage est « l'association de l'homme et de la femme, fondée sur le sentiment moral de l'amour et soumise à la double loi de la liberté et de l'égalité »⁸⁰. Quelles sont donc les modalités de la vision anarchiste de la famille fondée sur l'association ?

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il existe une réalité non avouée du concubinage⁸¹, en marge de la seule union conjugale reconnue par le code civil. Les anarchistes dénoncent l'hypocrisie de la famille bourgeoise face à la réalité des pratiques sentimentales, et pourtant, contre toutes les évidences statistiques, le concubinage reste considéré comme une tare des seules classes ouvrières, « conséquence du déclin des contraintes villageoises (*du fait des grandes migrations intérieures*) et religieuses »⁸². Face à l'ampleur du phénomène, les juristes s'y intéressent, à travers la question des libéralités faites au conjoint ou de la situation des enfants nés de parents concubins.

Adversaires de la famille bourgeoise avec ses hiérarchies, les anarchistes sont les ardents propagandistes de l'union libre, présentée comme seule garante d'une franche égalité entre

⁸⁰ E. ACCOLAS, *Manuel de droit civil*, Paris, Thorin, 1869, t.1, p.117.

⁸¹ Jusqu'à la division de Paris en 20 arrondissements (1860), le concubinage était qualifié de *mariage célébré à la mairie du 13^{ème} arrondissement*.

⁸² J.-L. HALPÉRIN, *Histoire du droit privé*, *op.cit.*, n.49.

compagnons. *Anarchiste ennemi de la famille*, Élisée Reclus oppose au *trafic matrimonial*, les vertus de l'union libre qui « ne reposent que sur l'affection mutuelle, le respect de soi et de la dignité d'autrui »⁸³ ; dans l'*Allocution d'un père à ses filles et à ses gendres*, il salue ainsi l'union de ses filles dans la plénitude de leur liberté (« vous êtes vos propres maîtres. Nous n'avons point à vous demander de promesses et nous ne vous faisons point de recommandations. Vous êtes responsables de vos actes »⁸⁴ - responsabilité d'autant plus forte qu'elle est *en conscience*). Contre la famille fondée sur l'*antagonisme des intérêts* de l'homme dominant et de la femme soumise, les anarchistes plaident pour l'union, le compagnonnage, l'association, la camaraderie amoureuse, fondés sur *l'affection*⁸⁵. Voltairine de Cleyre oppose l'« attraction libre des composantes de la société, (à) l'obligation, quelles qu'en soient les formes »⁸⁶ ; Jean Grave fait de la nature humaine et de la volonté libre les meilleurs garants de l'indissolubilité de l'union de deux êtres, qui doivent évoluer hors des contraintes « d'une loi stupide et uniforme réglementant leurs rapports dans des sentiments si complexes et si variés que ceux qui procèdent de l'amour »⁸⁷. La femme anarchiste étant une compagne et pas une esclave, veut être considérée pour elle-même et non par

⁸³ E. RECLUS, *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchiste*, LUX, p.115.

⁸⁴ ID., « Unions libres », *Écrits sociaux*, Héros-Limite, Genève, 2012, p.239. *Comp.* Élie RECLUS, *Le mariage tel qu'il fut et tel qu'il est*, rééd. Idée libre, brochure n°76, 1924.

⁸⁵ J. GRAVE, *La société ...*, *op.cit.*, p.72.

⁸⁶ V. de CLEYRE, *Le mariage ...*, *op.cit.*, p.36.

⁸⁷ J. GRAVE, *La société mourante...*, *op.cit.*, p.73.

rapport à son époux ; associés dans l'intérêt et dans l'affection, aucun n'est un maître pour l'autre⁸⁸. Si le mariage fait passer la femme de la tutelle de ses parents à celle de son mari, l'union libre repose sur l'égalité absolue de l'homme et de la femme, véritables compagnons.

Aux yeux faussement outragés de la morale bourgeoise, il n'y aurait toutefois qu'un pas de l'*union libre* à l'*amour libre*, prélude à des comportements de débauches qui entraîneront le déclin de la société. A quoi les anarchistes opposent l'hypocrisie morale des attitudes privées dans le cadre de la famille, face à laquelle le divorce a du être rétabli comme correctif ! Madeleine Vernet est convaincue que l'amour libre « deviendra le régulateur naturel de la moralité »⁸⁹ - puisque la vraie immoralité est donc dans la soumission de l'épouse captive de la famille et dans l'artificialité des sentiments contraints. Requalifiée en *groupe affectif*⁹⁰, la vision anarchiste de la famille, construite dans une logique d'émancipation, se fonde sur l'amitié dont rendent compte les termes de *camaraderie* ou de *compagnonnage* : « Émanciper l'individu, c'est augmenter sa valeur en donnant à ses aptitudes, à ses facultés, toute leur somme de développement. (...) Le libre choix, déterminant seul les unions, régénérera moralement et physiquement l'espèce humaine »⁹¹.

⁸⁸ FIRMIN-MAILLARD, *La légende ...*, op.cit., p.180.

⁸⁹ M. VERNET, *L'amour libre*, op.cit., p.20. *Comp., Encyclopédie anarchiste*, V° « Amour » (Hans Ryner).

⁹⁰ *Ibid.*, V° « Famille » (Frédéric Stackelberg)

⁹¹ C. MALATO, *La philosophie ...*, op.cit., p.61

On rappellera pour finir qu'à l'époque où les anarchistes sont traqués par des lois qui les regroupent dans des *associations de malfaiteurs*, une sorte de *famille anarchiste* se développe, qui pratique l'entraide et l'union dans la lutte pour l'émancipation, au point que l'*Encyclopédie anarchiste* évoque le groupe d'amis comme une « véritable *Famille cérébrale*, bien autrement intéressante que la famille sexuelle »⁹².

A.-S. CHAMBOST
CERCRID

⁹² *Encyclopédie anarchiste*, V° « Famille » (Doctoresse Pelletier).